

Alphonse de Castro, Dominique Soto, Grégoire de Valentiâ, Bannez, Melchior Canus &c, refusent JURE DIVINO toute juridiction aux hérétiques. De quelque considération que soit *Ruardus Tapperus*, il seroit difficile qu'il balançât ces autorités, comme à coup sûr il ne balancera pas celle du Concile de Trente qui déclare „ *nullius momenti* toutes les absolutions „ qui ne sont pas données aux sujets des absolvans „. Or on peut douter que Tapperus ait cru sérieusement que les enfans de l'Eglise catholique pussent être en aucun tems, les sujets des prêtres hérétiques, c'est-à-dire, de ses plus cruels ennemis. — Le *sicut Baptismus* est plus extraordinaire encore. Comment un *sicut* peut-il égaliser deux choses dont l'une est un acte de juridiction, de puissance & d'autorité, & l'autre n'est rien de cela; dont l'une est validement administrée par un enfant, par un païen, l'autre suppose un pouvoir accordé *aux seuls successeurs légitimes des Apôtres* ?

Autres vues importantes sur ce *sicut*, 1 Mai p. 39. — *Observat.* p. 101, 316.

*Cujus sententiam aliud scholæ nostræ decus, Joannes Molanus in Theologiæ Practicæ Compendio, his verbis explanat: Urgente necessitate etiam ab hæretico & schismatico & excommunicato absolutionis beneficium peti potest; imò peti debere, ex Augustino docet Ruardus. Quod tamen intellige, si sine scandalo & periculo peti possit.* Si Molanus a été *scholæ nostræ decus*, ce n'est pas comme auteur de la *Theologia Practica*. On peut hardiment en appeler au jugement de tous les critiques, mais comme